



FFEA

Fédération française de l'expertise automobile

La FFEA est l'organisation professionnelle qui réunit l'ensemble des cabinets et entreprises du secteur d'activité de l'expertise automobile, présents sur le territoire national (métropole et DROM & COM). Au titre de sa représentativité économique, la FFEA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

Dans le cadre de son action, la FFEA :

- Contribue à l'évolution de la législation et de la réglementation liées à la profession d'expert en automobile et œuvre à la défense de ce métier.
- Mène une réflexion permanente et agit sur le rôle et l'évolution de l'expert en automobile dans les domaines de la sécurité routière, de l'environnement, des nouvelles technologies et des mobilités.
- Accompagne les entreprises d'expertise automobile dans l'évolution de leur offre de services à destination de leurs clients (assureurs, entreprises et particuliers).
- Représente les entreprises d'expertise automobile dans le cadre des négociations collectives sociales de branche, en tant que seule organisation patronale représentative.

Pour le besoin de son action, la FFEA a créé 3 filiales dédiées : FOREA pour la formation, RDEA pour la recherche et développement, MPEA pour les mobilités et la prospective.

Cet ensemble constitue le groupe FFEA.
www.ffea.fr

Spécialisation Véhicule de collection

Expertiser un véhicule de collection est une activité de spécialisation qui relève de la profession réglementée d'expert en automobile (C. route, art. L 326-1 et suivants). Cette activité concerne tous types de véhicules de collection (voitures, motos, camions, véhicules agricoles, utilitaires, etc.)

À la demande de clients propriétaires confrontés au besoin de faire expertiser leur véhicule de collection ou de prestige pour déterminer sa valeur, l'expert en automobile procède à un examen visuel approfondi pour fournir un état descriptif réel du véhicule de collection et pour, le cas échéant, déterminer les travaux de restauration ou de réparation à prévoir.

Lors de l'examen technique du véhicule, l'expert en automobile recherche d'éventuelles traces de corrosion, de réparations ou d'accidents.

Si nécessaire, un essai routier peut être réalisé pour évaluer le véhicule dans son comportement dynamique.

Il peut également vérifier l'authenticité d'un véhicule de collection (élément fondamental d'une estimation).



Dans le cadre de la détermination de la valeur d'un véhicule de collection ou de prestige, l'expert en automobile réalise une étude de marché comprenant notamment une analyse des cotes spécialisées et les résultats des ventes (privées ou enchères).

Compétences requises

Pour exercer cette spécialisation, l'expert en automobile possède de solides connaissances historiques, une forte culture automobile et une bonne maîtrise des usages du monde des collectionneurs. Il doit aussi être très organisé pour rechercher la documentation technique et administrative associée à chaque véhicule de collection et de prestige.

Tenu au secret professionnel, l'expert en automobile est le confident technique de son client. Il se distingue aussi par sa capacité à transmettre (pour restituer l'historique culturel d'un véhicule de collection) et par de bonnes capacités rédactionnelles pour écrire ses rapports d'expertise.

Un dispositif de formation visant ces compétences complète le parcours de formation du professionnel titulaire du diplôme d'expert en automobile.



Il est disponible auprès des organismes de formation référencés dans la profession. Une certification qualifiante professionnelle couvrant cette compétence spécifique est en cours de préparation.

À quoi sert un rapport d'expertise automobile ?

Dans un contexte patrimonial, l'expert en automobile rédige pour son client, confronté à un besoin d'estimation de la valeur de son bien automobile de collection ou de prestige, son rapport d'expertise aux fins d'une valeur agréée, d'une déclaration à l'administration lors d'une succession ou d'une donation, ou encore de la valeur d'un apport en nature, etc.

Dans le cadre d'une transaction concernant un véhicule de collection, le rapport d'expertise permet d'authentifier le véhicule de collection.

En droit, le rapport d'expertise automobile est un écrit qui peut être utilisé comme un élément de preuve.

Nouvelles technologies

Les outils informatiques sont utilisés dans le processus d'expertise. Parmi eux, les banques de données numériques permettent d'étendre de champ des recherches de l'expert notamment en matière d'authentification et de conformité.

Sur le terrain, l'expert en automobile emploie divers outils tels que des testeurs d'épaisseur de peinture ou d'instruments d'analyse de fluides.

En savoir 

